

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SESSION 2016

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Durée : 2h – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, enseignement moral et civique, géographie.

Pour les première et troisième parties, le candidat a le choix entre deux sujets.

	Pages
<p>Première partie Histoire (sujets d'étude) 9 points</p> <p><u>ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE</u> <u>ANNEXE 2 À RENDRE AVEC LA COPIE</u></p>	<p>2/10</p> <p>3/10 4/10</p>
<p>Deuxième partie Enseignement Moral et Civique 4 points</p>	<p>5/10 et 6/10</p>
<p>Troisième partie Géographie (situations) 7 points</p>	<p>7/10 à 10/10</p>

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : IN1606FHG HGEC	1/10

Première partie : Histoire (sujets d'étude)
--

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants.

Sujet 1 : La décolonisation et la construction de nouveaux États : Inde, Algérie.

- *Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)*
 - 1) Coloriez sur la carte en **ANNEXE 1** et sur la légende l'Union indienne et le Pakistan (occidental et oriental) créés en 1947.
Placez sur la carte les déplacements de population en vous aidant de la légende.

- *Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)*
 - 2) Quels types d'actions sont choisis par Gandhi pour mener l'Inde à l'indépendance ?
 - 3) François Mitterrand, alors ministre de l'Intérieur, déclare le 12 novembre 1954 :
« L'Algérie, c'est la France ».
Pourquoi prononce-t-il cette phrase ?

OU

Sujet 2 : Le monde depuis le tournant des années 1990.

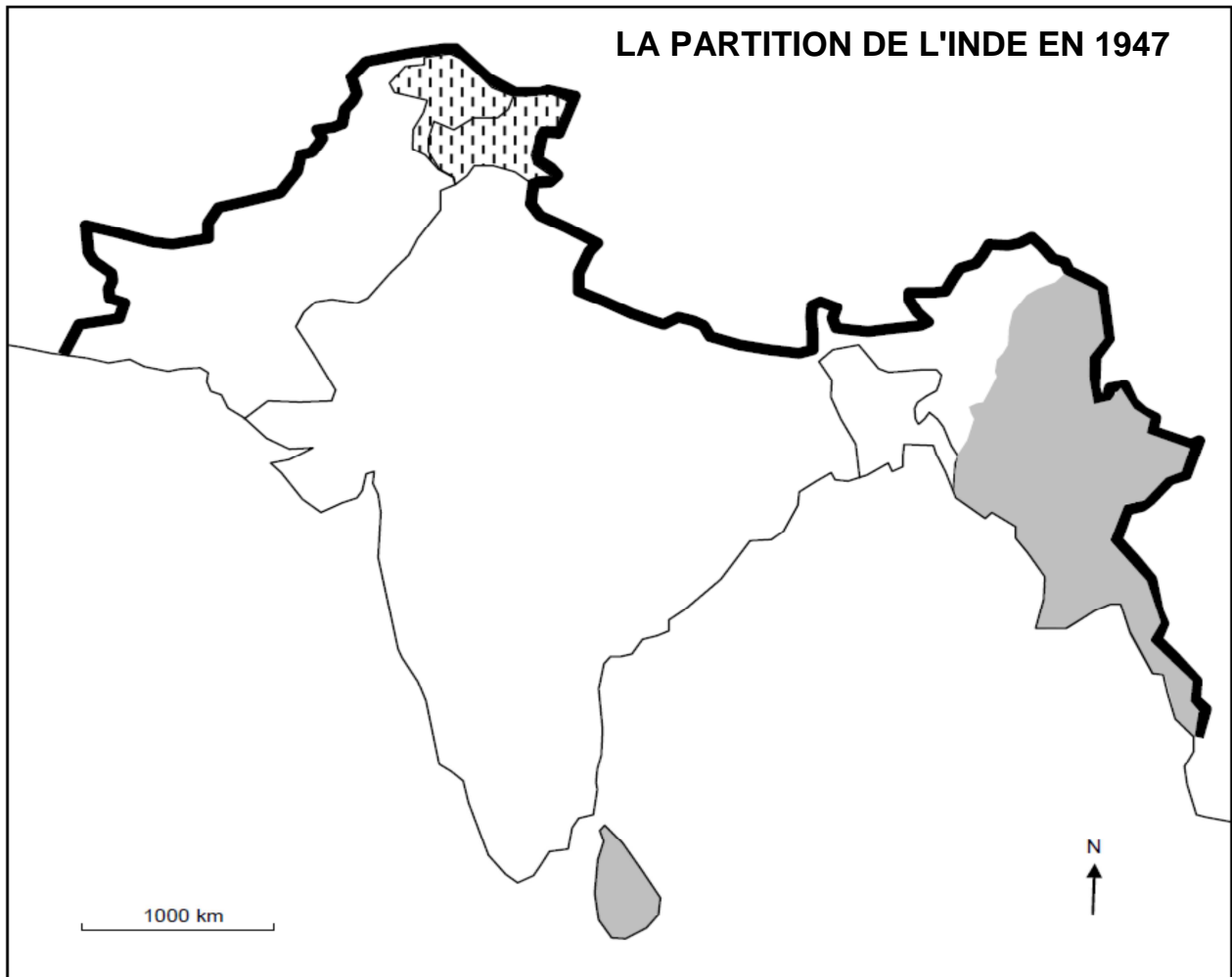
- *Repérer dans le temps et dans l'espace (3 points)*
 - 1) Placez sur la frise chronologique en **ANNEXE 2** les cinq événements suivants :
 - chute du mur de Berlin.
 - intervention américaine en Irak.
 - génocide au Rwanda.
 - attentats aux États-Unis.
 - intervention de l'ONU au Koweït.

- *Mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (6 points)*
 - 2) Pourquoi la chute du mur de Berlin est-elle un événement majeur du XXème siècle ?
 - 3) Présentez une des conséquences géopolitiques des attentats du 11 septembre 2001.

**ANNEXE 1 (à compléter)
À RENDRE AVEC LA COPIE**

Sujet 1 : La décolonisation et la construction de nouveaux États : Inde, Algérie.

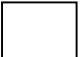



- 1) Coloriez sur la carte et sur la légende l'Union indienne et le Pakistan (occidental et oriental) créés en 1947.
Placez sur la carte les déplacements de population en vous aidant de la légende.



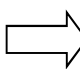

LÉGENDE

— Limite de l'empire des Indes britanniques

Création de nouveaux États

-  Union indienne **(à colorier)**
-  Pakistan (occidental et oriental) **(à colorier)**
-  États indépendants en 1948
-  Province revendiquée par l'Union indienne et le Pakistan

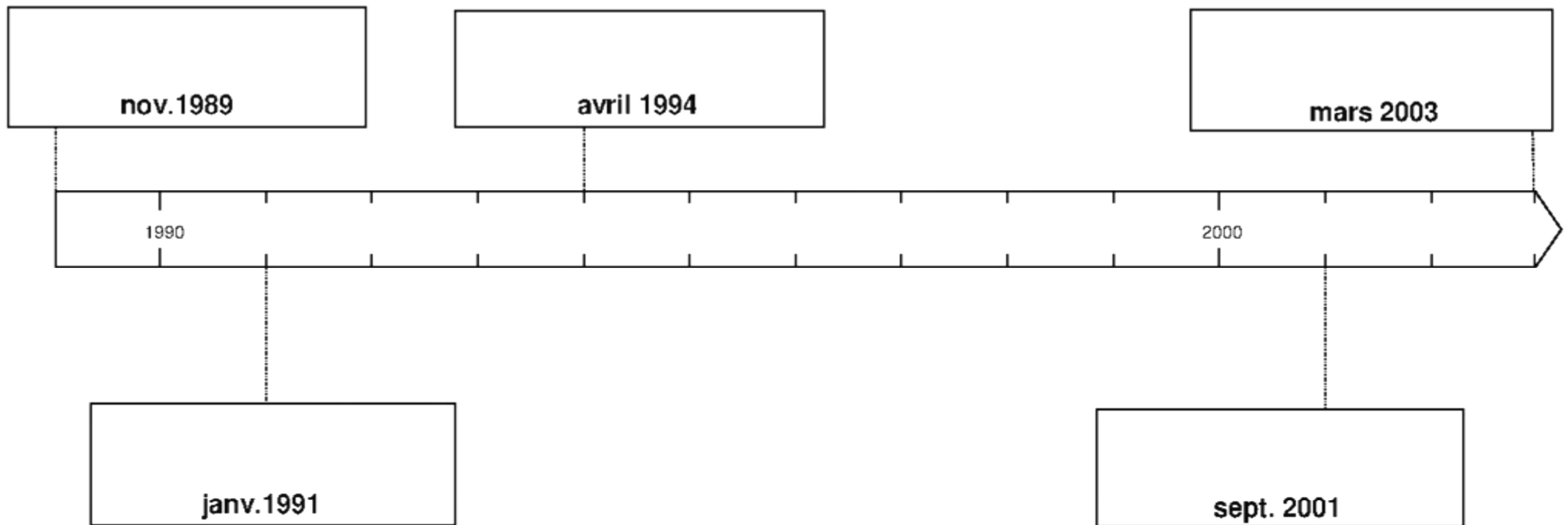
Déplacements massifs de population

-  Musulmane **(à placer)**
-  Hindoue **(à placer)**

ANNEXE 2 (à compléter)
À RENDRE AVEC LA COPIE

Sujet 2 : Le monde depuis le tournant des années 1990.

1) Placez sur la frise chronologique les cinq événements suivants :
chute du mur de Berlin ; intervention américaine en Irak ; génocide au Rwanda ; attentats aux États-Unis ; intervention de l'ONU au Koweït.



Deuxième partie : Enseignement moral et civique (4 points)

Compétences mises en œuvre

- Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.
- Mobiliser les connaissances exigibles.
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

Sujet : La laïcité à l'hôpital.

La Charte de la personne hospitalisée a été publiée par la Direction générale de la Santé (ministère de la Santé) le 6 mai 1995.*

DOCUMENT 1 : Charte de la personne hospitalisée

L'établissement de santé doit respecter les croyances et convictions des personnes accueillies. Dans les établissements de santé publics, toute personne doit pouvoir être mise en mesure de participer à l'exercice de son culte (recueillement, présence d'un ministre du culte de sa religion, nourriture, liberté d'action et d'expression, rites funéraires...).

Toutefois, l'expression des convictions religieuses ne doit porter atteinte ni au fonctionnement du service, ni à la qualité des soins, ni aux règles d'hygiène, ni à la tranquillité des autres personnes hospitalisées et de leurs proches. Tout prosélytisme* est interdit, qu'il soit le fait d'une personne hospitalisée, d'un visiteur, d'un membre du personnel ou d'un bénévole.

** Charte : Texte solennel destiné à rappeler un ensemble de règles et de principes fondamentaux.*

** Prosélytisme : attitude qui cherche à susciter l'adhésion à une foi religieuse ou une opinion politique.*

Source : Charte de la personne hospitalisée, circulaire du Ministère de la Santé, 6 mai 1995

DOCUMENT 2 : Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789

Article premier

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 10

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

QUESTIONS :

1) Quelles libertés sont garanties par ces textes ? (**DOCUMENTS 1 et 2**)

2) À l'aide du **DOCUMENT 1**, recopiez et complétez le tableau ci-dessous.

Respect des convictions religieuses	Limites à l'expression des convictions religieuses

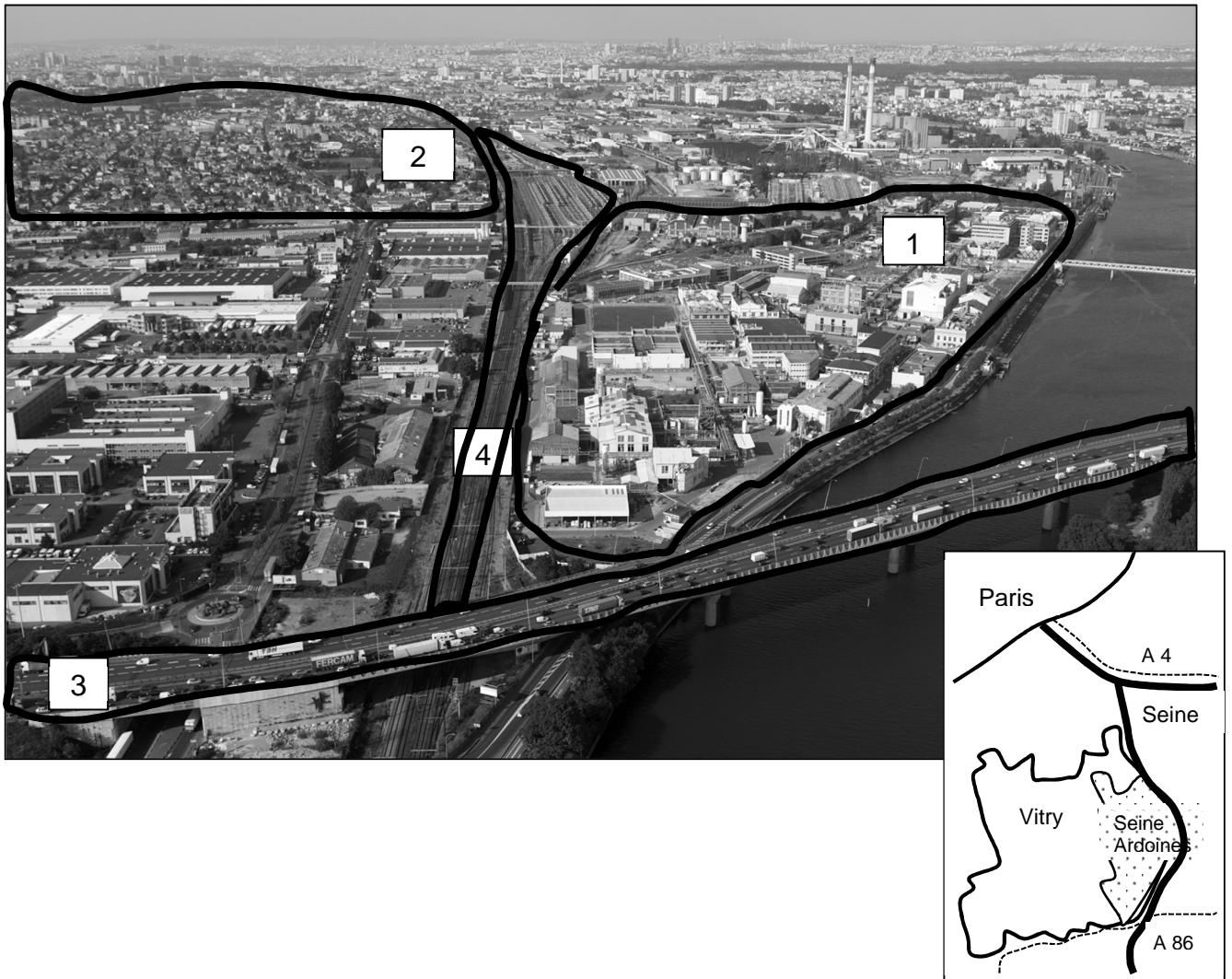
3) Pourquoi est-il important de fixer des droits et des limites à l'expression des convictions religieuses à l'hôpital ?

Troisième partie : Géographie (situations)

Le candidat a le choix entre les deux sujets suivants

Sujet 1 : L'espace productif d'une métropole : l'aménagement d'un espace de la banlieue parisienne.

DOCUMENT 1 : Vitry-sur-Seine et les Ardoines



Source : Site de l'EPA ORSA (Établissement public d'aménagement Orly Rungis – Seine Amont) Philippe Guignard

DOCUMENT 2 : Vitry-sur-Seine et les Ardoines

Sur un territoire de 300 hectares, en bord de Seine, est engagée l'une des plus grandes opérations d'aménagement en France qui a placé l'innovation au cœur de sa conception.

Une combinaison de ressources foncières et de vitalité économique

À 3 km de Paris, à Vitry-sur-Seine, les Ardoines représentent un territoire de 300 ha en bord de Seine, partiellement occupé de manière extensive par des installations ferroviaires et de production énergétique dont la restructuration permettra la libération de foncier en quantité importante. Aux Ardoines se trouvent aussi de grandes entreprises industrielles, telles qu'Air Liquide ou Sanofi, premier groupe pharmaceutique français et acteur important du biocluster francilien¹ qui, avec 400 établissements de PME-PMI, totalisent 9 000 emplois et forment un eco-système vivant et dynamique.

Une accessibilité métropolitaine bientôt extraordinairement renforcée

Le potentiel du site justifie les décisions prises pour renforcer une accessibilité aujourd'hui assurée par l'A86 et le RER C, qui place déjà les Ardoines à 9 mn de Paris. En 2020, les Ardoines deviendront un pôle d'interconnexion métropolitain, à l'articulation du RER C renforcé et de deux nouvelles offres de transport collectif, la ligne 15 du Grand Paris Express et le T Zen² longeant la Seine entre Paris Rive Gauche et Choisy-le-Roi. Aux Ardoines débouchera aussi un nouveau pont sur la Seine qui sera associé à un franchissement du RER C pour former une nouvelle liaison urbaine entre le coteau de Vitry et la rive droite de la Seine, à Alfortville.

Une ville du XXI^e siècle, combinant étroitement les fonctions productive et résidentielle

Le défi du projet des Ardoines est de constituer la « ville productive » du XXI^e siècle, une ville mixte et dense dans laquelle les fonctions économiques et résidentielles cohabitent et se renforcent mutuellement. Pour répondre au choix stratégique de la gouvernance de l'OIN³ de faire du redéploiement économique la priorité du développement des Ardoines, la programmation d'immobilier d'entreprises est importante, de 30 % à 56 % suivant les secteurs. Les locaux d'activité occupent une place privilégiée dans la programmation des Ardoines. Ils sont en effet indispensables pour réinstaller les PME-PMI déjà présentes ou attirer de nouvelles entreprises créatrices d'emplois. (...)

Source : Site de l'EPA ORSA (Établissement public d'aménagement Orly Rungis – Seine Amont)

¹ Biocluster francilien : pôle de compétitivité qui rassemble en Île-de-France des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation spécialisés en biologie

² T Zen : ligne de bus sur voie aménagée

³ OIN : Opération d'Intérêt National

QUESTIONS

- 1) Localisez l'espace productif présenté dans le **DOCUMENT 1**.
- 2) Après avoir identifié les quatre types d'espace délimités sur la photographie, décrivez l'espace présenté dans le **DOCUMENT 1**.
- 3) Quels sont, selon les aménageurs, les atouts et les ambitions du projet des Ardoines ? (**DOCUMENT 2**)
- 4) En vous appuyant sur cet exemple et sur vos connaissances présentez quelques caractéristiques d'un espace productif d'une métropole.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : IN1606FHG HGEC	8/10

OU

Sujet 2 : L'espace productif dans une région : l'exemple des énergies en Bretagne.

DOCUMENT : La Bretagne se mobilise





TERritoires - ÉCONOMIE - FORMATION - ÉDUCATION - TRANSPORT - EMPLOI - CULTURE & SPORT - TOURISME & PÉRIÉCURE - ÉNERGIE



LETTRE D'INFORMATION N° 5 ■ DÉCEMBRE 2015 ■

CLIMAT : la Bretagne se mobilise

Alors que s'ouvre la COP 21, la Région Bretagne, présente aux Conférences climat depuis 2006, est plus mobilisée que jamais : elle entend apporter sa pierre à l'édifice, considérant que les territoires, chacun à leur échelle, sont créateurs de solutions pour le climat. Localement, les initiatives se sont multipliées, impulsées ou accompagnées par le Conseil régional qui intègre cette priorité dans toutes ses politiques : urbanisme durable, maîtrise du foncier, économies et qualité de l'eau, développement des énergies renouvelables et des co-matériaux...

L'hydrolienne Sabella D10 a fourni ses premiers kWh à Ouessant

Immergée cet été par 55 m de profondeur dans le passage du Fromveur et connectée à l'île fin septembre, la D10 de Sabella a finalement été raccordée au réseau électrique d'Ouessant le 5 novembre dernier. Depuis, l'hydrolienne produit de l'électricité au rythme des marées, acheminée jusqu'à Ouessant par un câble de 2 km de long.



Les Ouessantins sont donc les premiers en France à consommer de l'électricité issue des courants marins. Un projet ambitieux de boucle énergétique locale que promeut activement la Région Bretagne. Dans un premier temps, Sabella D10 devrait satisfaire 15% des besoins de l'île, permettant ainsi une économie de 300 000 litres de fioul sur les 2 millions consommés annuellement. Dans le cadre d'une ferme pilote, la PME quimpéroise, en partenariat avec ENGIE, prévoit, d'ici 2019, l'immersion de 2 autres machines D15 destinées à couvrir plus de 50% des besoins des Ouessantins.

→ www.sabella.fr

Liffré : le biogaz du Champ Fleury injecté dans le réseau GrDF



Au Nord-Est de Rennes, le GAEC du Champ-Fleury est la première unité de méthanisation en Bretagne à réinjecter du biométhane dans le réseau GrDF. Cette énergie renouvelable est directement issue des déchets locaux : produit à partir de la fermentation des déjections des 180 vaches que compte l'exploitation, mais aussi avec le marc de pommes d'une cidrerie locale et des tontes de pelouse livrées par la ville de Liffré, le biométhane est un biogaz épuré, équivalent au gaz naturel, qui est désormais injecté dans le réseau de distribution de la commune de Liffré et sa voisine Ercé-près-Liffré. À terme, cette production pourrait répondre aux besoins d'un quart de la population liffréenne.

→ www.grdf.fr

Source : Lettre d'information du Conseil régional de Bretagne, n°05, décembre 2015

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : IN1606FHG HGEC	9/10

QUESTIONS :

- 1) Expliquez le titre du document : « Climat : la Bretagne se mobilise ».
- 2) Quel est le point commun des deux initiatives présentées par le Conseil régional de Bretagne ?
- 3) Quelle évolution de l'espace productif est encouragée par le Conseil régional de Bretagne ?
- 4) En vous appuyant sur cet exemple et sur vos connaissances expliquez pourquoi l'espace productif français connaît des transformations.

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : IN1606FHG HGEC	10/10